

Règlement Appel à projet « Collégiens Engagés » Année scolaire 2023/2024

Contexte:

Le Département souhaite construire une politique jeunesse coordonnée et attractive pour mobiliser et engager les jeunes sur leurs territoires, les guider et les accompagner dans leur parcours d'adolescent.

Dans ce cadre, il vous propose de répondre à l'appel à projet « Collégiens Engagés ».

S'appuyant sur le 129^{ème} Congrès national des Sapeurs-Pompiers qui se déroulera du 4 au 8 octobre 2023 à Toulouse, cet appel à projet s'inscrit plus particulièrement dans la volonté d'accompagner les jeunes autour de l'engagement citoyen et la prévention des risques.

Les lauréats seront invités à participer au Congrès le jeudi 5 octobre, ils seront accueillis et accompagnés par des pompiers bénévoles dont un Jeune Sapeur-Pompier. Un parcours leur sera proposé pour vivre une expérience inédite au « village des sapeurs-pompiers ». Ils participeront à des animations et assisteront à des démonstrations. Ils s'immergeront dans la vie quotidienne d'un sapeur-pompier et seront également initiés aux gestes qui sauvent à travers différents ateliers. Un temps fort autour de la mise en œuvre de l'appel à projet détaillé ci-dessous.

► Contenu et Objectifs :

Il doit s'agir de projets nouveaux et innovants qui ne sont pas inscrits dans le fonctionnement habituel du collège. Les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet « Collégiens Engagés » doivent créer une dynamique autour de l'envie et du besoin d'aider les autres, de leur porter assistance et, d'acquérir les règles de prévention et de sécurité. Les projets peuvent être en lien avec les parcours pédagogiques et être travaillés dans différentes disciplines.

Ils doivent répondre à l'une des 3 thématiques suivantes :

- la prévention des risques,
- les gestes premiers secours,
- l'engagement volontaire des pompiers.

Ils doivent s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Questionner, faire prendre conscience, rendre acteurs,
- Transmettre des valeurs,
- Sensibiliser au volontariat, à l'engagement,
- Construire une éducation à la responsabilité,
- Aider à devenir une personne capable de se maintenir en sûreté et de porter assistance et secours à autrui,
- Favoriser la mise en œuvre de projets portés par les collégiens.

▶ Modalités de déroulement : Le dispositif se déroule sur l'année scolaire 2023/2024.

Il repose sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre un projet éducatif autour d'une des thématiques proposées,
- Mettre en place des actions éducatives et pédagogiques en lien avec ce projet, ne pouvant se limiter à l'organisation d'une simple démonstration des gestes de premiers secours,
- Faire rayonner le projet au sein du collège voire en dehors du collège,
- Travailler en collaboration avec le SIS (Service d'Incendie et de Secours) de votre territoire.

Qui peut participer?

Tous les collèges publics et privés du département de l'Aveyron sont concernés par ce dispositif à destination de tous les niveaux de classe (un seul dossier sera accepté par collège, une seule classe par établissement).

► Critères d'analyse des projets :

- La pertinence des actions en lien avec les objectifs de l'appel à projet et les parcours éducatifs du collège,
- Le nombre de collégiens qui vont participer aux actions proposées,
- Les compétences et connaissances qui seront acquises à l'issue de la mise en œuvre du projet.

Les projets remis dans le cadre du présent appel à projet seront examinés et sélectionnés par un jury composé par des membres du Département et du SDIS (Service d'Incendie et de Secours) sur la base des critères d'analyses ci-dessus.

► Modalités d'attribution :

10 projets maximum seront retenus. Les établissements lauréats obtiendront, sur décision du jury, une dotation maximum de **1 000 €**, pour couvrir les frais inhérents (intervenants extérieurs, matériels, déplacement, ...) à la mise en place du projet au sein de l'établissement.

Le versement de la dotation sera effectué à la fin de l'année scolaire 2023/2024, sur présentation du bilan qualitatif et du bilan financier.

Les lauréats seront invités au Congrès National des Sapeurs-Pompiers à Toulouse. Le Département participera aux frais de transport, cette aide sera plafonnée à 1 000 € (sur présentation de la facture acquittée). L'organisation de ce transport incombera au collège.

Toutes les informations nécessaires au déplacement seront directement précisées aux lauréats (programme, inscription, ...).

▶ Pièces à fournir et justificatifs :

Votre dossier devra être envoyé avant le 6 septembre 2023 – l'examen des dossiers se fera en fonction des places disponibles au congrès) à l'adresse suivante ou complété directement en ligne sur aveyron.fr :

Mission Jeunesse et Innovation - Projet « Collégiens Engagés » Département de l'Aveyron - BP 724 - 12007 RODEZ Cedex jeunesse@aveyron.fr

<u>Pièces à joindre</u>:

- Le formulaire réponse ci-joint dûment rempli,
- Le budget prévisionnel nécessaire à l'action ou aux actions envisagées.

► Calendrier prévisionnel :

16 juin 2023	lancement de l'appel à projets
7 juillet 2023	date limite de réception des candidatures – première phase
11 juillet 2023	réunion du jury et notification des décisions initiales
6 septembre 2023	Date limite de réception des candidatures – deuxième phase en fonction des places congrès disponibles
7 septembre 2023	réunion du jury et notification des décisions complémentaires
5 octobre 2023	visite du Congrès National des Sapeurs-Pompiers pour les classes retenues
Octobre 2023 - juin 2024	mise en œuvre des projets dans les collèges sélectionnés

► Contact :

Pour tout renseignement complémentaire : Mission Jeunesse et Innovation 05.65.75.82.06 /05.65.75.82.07